

Pièces administratives à fournir pour toute demande d'autorisation de stationnement auprès du service gestionnaire

Adresse postale :
Service occupation du domaine public
Ville de Pau
Place royale, 64000 PAU

e-mail : taxis-pbp@agglo-pau.fr

- Copie de la carte professionnelle de conducteur de taxi ;
- Copie de l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite ;
- Copie de l'attestation de formation continue ;
- Avis de situation SIREN ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'activité de transport de personnes à titre onéreux ;
- Certificat d'immatriculation du véhicule accompagné du justificatif de contrôle technique en cours de validité ;
- Attestation d'assurance du véhicule.

Les pièces disposant d'une date d'échéance devront toutes être en cours de validité.

S'ajoutent selon les cas :

➤ Pour l'exploitation assurée par un salarié, et pour chaque salarié :

- Copie de la carte professionnelle de conducteur de taxi ;
- Le contrat de travail ;
- la déclaration préalable à l'embauche.

➤ Pour l'exploitation assurée par un locataire gérant :

- Copie de la carte professionnelle de conducteur de taxi ;
- Le contrat de location gérance enregistré au service des Impôts ;
- Un justificatif de publicité dans un journal d'annonce légale.

Les informations recueillies dans ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par les services de la Communauté d'agglomération Pau Béarn pyrénées. Les données collectées sont destinées à l'occupation du domaine public pour traiter toutes les demandes d'autorisations en lien avec l'occupation du domaine public. Les données seront conservées conformément à la réglementation en vigueur. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données - Hôtel de France - 2bis Place royale 64000 Pau ou par courrier électronique à dpo@ville-pau.fr. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations.